

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
COMMUNE DE SAINT-BARTHÉLEMY LE PLAIN

.....
Enquête publique portant sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme ;

Par arrêté du Maire n°2022-029 en date du 29 juillet 2022, le Maire de Saint-Barthélemy le Plain a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Barthélemy le Plain.

La personne responsable du PLU auprès de laquelle les informations peuvent être demandées est le maire de la commune de Saint-Barthélemy le Plain.

Le projet de révision du PLU n'a pas été soumis à évaluation environnementale par décision n°2019-ARA-KKU-1314 en date du 28 Avril 2019 de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale.

Monsieur Pierre ESCHALIER a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par décision de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Lyon.

L'enquête publique se déroulera à la Mairie, 110 rue de la Mairie – 07300 SAINT-BARTHÉLEMY LE PLAIN, pendant une période de 33 jours, du 19 septembre 2022 à 9h00 au 21 octobre 2022 à 17h00, aux jours et heures habituels d'ouverture au public : le lundi, mardi et vendredi de 9h à 12h et le mardi et vendredi de 14h à 17h.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier sur place, en Mairie de Saint-Barthélemy le Plain. Un dossier papier disponible en Mairie, aux jours et heures d'ouverture de la Mairie sera mis à disposition du public. Le dossier et les informations relatives à l'enquête publique pourront également être consultés à l'adresse suivante : <https://www.saint-barthelemy-le-plain.fr/>

Il sera possible de consigner ses observations sur le registre d'enquête à feuillets non-mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, joint au dossier déposé en Mairie, ou de les adresser par écrit au commissaire enquêteur à la Mairie de Saint-Barthélemy le Plain. Le public peut également transmettre ses observations par voie électronique à l'adresse suivante : enquetepublique.stbartleplain07@gmail.com

Pendant la durée de l'enquête, le commissaire enquêteur tiendra les permanences suivantes en Mairie, 110 rue de la Mairie – 07300 SAINT-BARTHELEMY LE PLAIN :

- Lundi 19 septembre 2022 de 9h00 à 12h00
- Vendredi 30 septembre 2022 de 9h00 à 12h00
- Mardi 11 octobre 2022 de 9h00 à 12h00
- Vendredi 21 octobre 2022 de 14h30 à 17h00

Cet avis est affiché sur le panneau d'affichage de la Mairie de Saint-Barthélemy le Plain, ainsi que sur les lieux habituels d'affichage de la commune.

Le commissaire enquêteur disposera d'un délai de 30 jours, à compter du 21 octobre 2022 pour remettre son rapport et ses conclusions. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an : en Mairie, aux dates et heures d'ouverture du secrétariat et à l'adresse suivante : <https://www.saint-barthelemy-le-plain.fr/>

Au terme de l'enquête publique, la révision du PLU sera approuvée par délibération du conseil municipal.

Le Maire,
Thierry DARD